



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_58**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE  
DEMAIN AVEC L'ETAT, LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE DEPARTEMENT ET  
LA CCVHA**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....31

Pouvoirs :.....8

Votants :.....39

**Conseillers présents** : LÉZÉ Maryline ; BASTARD Estelle ; POMMOT Michel ; LANGLAIS Véronique ; DRIANCOURT Marc-Antoine ; SANTENAC Rachel ; BERNIER Catherine ; BURON Christelle ; PAULY-MOREAU Noémie ; MASSEROT Christian ; BOUDET Marie-Christine ; JAMIN Grégoire ; BRICHET Stéphane ; THEPAUT Michel ; CHIRON Jacky ; PERTUISEL Roselyne ; CHABIN Nathalie ; RIVENEAU Annie ; JOUANNEAU-FERRON Laetitia ; BERTIN Jérémy ; FOUIN Marion ; CHATILLON Jean-Yves ; GUILLOT Jean-François ; BODIN Freddy ; BESSON Bernard ; BOULLIER Marine ; LEMAIRE Hélène ; BRIAND Tony ; POLPRÉ Charlène ; DESPORTES Philippe ; GOURMEL Jacques.

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à THEPAUT Michel ;  
FOUIN Dominique a donné pouvoir à Estelle BASTARD ;  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC ;  
LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à Roselyne PERTUISEL ;  
MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle ;  
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie ;  
BOURRIER Alain a donné pouvoir à BODIN Freddy ;  
FLAMENT Sophie a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène.

**Conseillers absents** :

MARTIN Alain ; KLEIN Bernadette ; LEOST Marie-Hélène ; AUBRY François.

**Secrétaire de séance** :

DRIANCOURT Marc-Antoine.

**DELIBERATION N°DCM2024\_58****AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE  
DEMAIN AVEC L'ETAT, LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE DEPARTEMENT ET  
LA CCVHA****DELIBERATION N°DCM2024\_58****Autorisation de signature de la convention cadre Petites Villes de Demain  
avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département et la CCVHA****Rapporteur : Maryline LEZE**

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil municipal a donné un accord de principe pour transmettre la convention cadre Petites Villes de Demain aux différents partenaires, à savoir l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département et la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou).

Pour rappel, cette convention reprend la convention « chapeau » Opération de revitalisation du territoire (ORT) existante et les éléments déterminés dans le cadre du programme PVD (Petites Villes de Demain). Cette convention est assortie de 39 fiches actions pour préciser le projet de revitalisation et les actions mises en œuvre dans la commune des Hauts-d'Anjou.

Après quelques ajustements à la marge, le projet de convention ayant remporté l'adhésion des partenaires, il convient désormais d'approuver et d'autoriser la signature de cette convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,

Vu la labellisation des Hauts-d'Anjou au titre du programme des PVD par la Préfecture de Maine-et-Loire le 11 décembre 2020,

Vu la délibération DCM2024\_25 du Conseil municipal du 4 avril 2024 donnant un accord de principe,

Vu la convention d'adhésion au programme PVD signée le 28 mai 2021,

Vu la convention ORT signée le 24 juin 2021,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage PVD du 14 décembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la délégation Urbanisme et Aménagement du territoire,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver les termes de la convention cadre Petites Villes de Demain et ses annexes à intervenir avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département et la CCVHA.
- D'autoriser Madame La Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**DELIBERATION N°DCM2024\_58**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**  
**DEMAIN AVEC L'ETAT, LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE DEPARTEMENT ET**  
**LA CCVHA**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 31 mai 2024



**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 31 mai 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 31 mai 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*